



Dès 50 ans, tous les 2 ans,

INFOS PRATIQUES, SOLIDARITÉ

OCTOBRE ROSE | LE DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN, PARLONS-EN !

Le cancer du sein est le premier cancer féminin avec 58 459 nouveaux cas en France et 12 146 décès estimés en 2018. *

Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein.

Mis en ligne le 25 septembre 2020

Le cancer du sein est le premier cancer féminin avec 58 459 nouveaux cas en France et 12 146 décès estimés en 2018. *

Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein.

Les bénéfices du dépistage : il permet d'identifier au plus tôt un cancer pour le traiter à un stade précoce et de favoriser les chances de guérison. Plus la maladie est détectée tôt, plus le traitement est simple et efficace. La guérison est obtenue dans 90 % des cas quand le cancer est inférieur à 1 cm et que les ganglions ne sont pas touchés.

Dans certains cas, le dépistage peut même permettre d'éviter un cancer grâce au repérage et au traitement d'une lésion précancéreuse.

La mammographie est l'examen de référence. Elle peut être complétée dans certains cas par un autre examen (échographie...). Dans le cadre du dépistage organisé, une deuxième lecture des mammographies normales est systématique.

Quels examens et à quel âge ?

Dès 25 ans

Un examen clinique de vos seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans.

Entre 50 et 74 ans

Si vous avez entre 50 et 74 ans et que ne présentez ni symptôme ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans.


Après 74 ans

Après 74 ans, la question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec votre médecin.

* Source : Institut National du Cancer

Pour en savoir plus sur le cancer du sein, [rendez-vous sur le site de l'INCa](#) .



 RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.